



[Montréal](#) Attribution de contrats

## Blainville a violé la loi

Mise à jour le mercredi 22 juillet 2009 à 15 h 53

[Commentez \(4\)](#) » [Partager](#) [Courriel](#) [Facebook](#)  
[Imprimer](#)

Après deux ans d'enquête sur la Ville de Blainville, le ministère des Affaires municipales a blâmé, mercredi, l'administration du maire François Cantin dans une affaire d'attribution de contrats à deux entreprises, dont le propriétaire, Dominic Cayer, a été le président du parti du maire, avant son élection, en 2005.

D'ailleurs, le commissaire au lobbyisme du Québec enquête sur M. Cayer, mais la Ville de Blainville a entrepris des démarches juridiques pour l'empêcher d'obtenir les documents concernant ce dossier, a appris *La Presse*.

La Ville conteste notre pouvoir.

— Pierre Morin, porte-parole du commissaire au lobbyisme du Québec

Cette affaire remonte à 2007. Un conseiller municipal, Louis Lamarre, et un comptable en management accrédité (CMA), John W. Babiak, avaient alors déposé quatre plaintes dénonçant de « présumées irrégularités » dans le processus d'appel d'offres employé par la municipalité.

Ils montraient du doigt des contrats d'impression accordés à Papier Domco et d'autres contrats attribués à Tapage Communication, deux entreprises pour lesquelles Dominic Cayer est le principal actionnaire.

Or, selon *La Presse*, les deux compagnies de M. Cayer ont commencé, en 2005, à obtenir des contrats importants après que le maire François Cantin soit élu.

Seulement entre le 1er janvier 2006 et le 1er janvier 2009, Blainville aurait ainsi versé 2,6 millions de dollars à Domco et Tapage Communication.

Bien que le ministère des Affaires municipales reconnaisse que la loi sur l'attribution de contrats n'a pas été respectée, il refuse de soumettre ce dossier en cour. Il recommande plutôt à la Ville de Blainville de faire preuve d'une « plus grande vigilance ».

Radio-Canada.ca avec Presse canadienne et La Presse

**Les commentaires (4)** [Commentez](#)

